



Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

ESAG Penninghen
29-31 Rue du Dragon
75006 PARIS

À Montreuil le 29 Septembre 2020,

Monsieur le Directeur,

Vous avez annoncé votre volonté de recourir à la visio-conférence dans le cadre pédagogique, notamment lorsqu'il y a présence de modèles vivants.
Pour le collectif des modèles vivants du SNPEFP-CGT, les cours de nu d'après modèle vivant sont incompatibles avec l'enseignement en ligne.

Vous ne pouvez pas ignorer que le dessin d'après modèle appartient au dessin d'observation, technique qui consiste à reporter sur un « tableau » plan une construction en relief. Dessiner d'après un autre « tableau » (écran !) s'apparente à une reproduction mécanique. Le professeur de dessin enseigne ou révèle au dessinateur l'art de cette transformation du réel sensible. Sans cette présence « en relief ! » du modèle vivant son enseignement se révèle vide de sens ...

Le travail pédagogique ne sera plus de même nature ... :

La prestation de modèle vivant n'est pas celle de mannequin photo ou d'acteur dont la rémunération est d'ailleurs en principe bien plus élevée : ce n'est pas la même chose de « poser » dans un atelier ou une salle de classe, devant une webcam, dans un film de fiction ou une pièce de théâtre, dans un peep show (osons le concept !), ou dans un lieu public.

Dans le cas où un modèle poserait en étant filmé dans le cadre d'une transmission vidéo, son statut ne serait plus celui de modèle vivant mais de mannequin.

Une transmission vidéo ouvre la voie à une multidiffusion en direct et/ou en différé qui si elle n'était pas illégitime, devrait passer par une juste rémunération.

Nous vous demandons un engagement formel à ne pas procéder à l'enregistrement de séances de modèle ni à recourir à la visio-conférence pour diffusion auprès des étudiants. Une séance de pose ne peut s'entendre qu'en présentiel.

Un tel procédé est en contradiction avec l'application de la convention collective de l'Enseignement Privé Indépendant qui a cours dans votre établissement. Le SNPEFP-CGT ne manquera pas de saisir les partenaires sociaux pour les alerter sur ce contournement des règles conventionnelles et sur l'utilisation contraire à l'éthique professionnelle qui pourrait être faite de l'image des modèles vivants. Il s'agit, pour notre collectif, d'une atteinte grave à la déontologie de la profession dont nous voulons nous préserver en préservant l'ensemble de nos collègues. Nous le ferons savoir très largement dans nos réseaux de communication.

Le collectif SNPEFP-CGT des modèles vivants.